



Syndicat National de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique

26 Rue de Belfort 92400 COURBEVOIE

Courbevoie, le 9 janvier 2012

Chers confrères, chères consœurs,

Il est temps après cette semaine chargée en événements «médiatiques» de faire le point sur l'affaire PIP.

Nous avons participé ce jeudi au comité de suivi mis en place par le Gouvernement et avons tout d'abord demandé à l'AFSSAPS de stopper le décompte morbide des adénocarcinomes chez les patientes porteuses de PIP. Ces informations seront dorénavant confiées à l'INCA et ne seront révélées qu'en fonction de leur pertinence, et en terme intelligible, cette demande sera partagée par les associations de patientes pour arrêter de les affoler sans raison.

Nous avons réaffirmé avec force, que dans cette affaire de santé publique, l'importance est de permettre à l'ensemble des acteurs de travailler au plus vite dans l'intérêt des patientes : que ce soit dans les établissements de santé privés et publics (titulaires ou non d'une autorisation de chirurgie esthétique), mais aussi les centres autonomes de chirurgie esthétique qui, dans le dispositif actuel sont exclus du parcours de soin.

Nous avons pu expliquer lors de cette assemblée les problèmes de tarification concernant les changements et avons été finalement entendu par le Président du Conseil National de l'Ordre, qui suite aux contacts en amont de cette réunion avec notre secrétaire général, est revenu sur sa volonté initiale d'interdire les dépassements d'honoraires pour un appel plus raisonnable au respect du tact et mesure. Cela va permettre que la mutualité prenne aussi sa part dans cette affaire de santé publique.

Contrairement à ce qu'un ou deux médias ont annoncé, le SNCPRE n'appelle en aucun cas à la gratuité lors du changement des implants. Notre but étant de vous protéger, nous ne souhaitons certainement pas placer l'ensemble des confrères touchés en situation de faillite. Donc, pas de gratuité, mais l'obligation de faire un effort conséquent pour permettre aux patientes qui vont se faire explanter, de pouvoir le faire en changeant les implants dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous savons tous que nous ne sommes pas responsables légalement de cette affaire. Et même si quelques avocats de patientes vont tenter d'assigner des chirurgiens, leur espoir de réussite, en dehors d'un moment de gloire télévisuel, semble bien improbable. Cependant, notre responsabilité morale est importante et la défense de la profession impose à chacun ; poseur de PIP ou non, de faire les efforts nécessaires pour aider nos patientes.

Dans ce phénomène de santé publique à répercussion internationale dont l'origine est une entreprise Française, la nation a son regard tourné vers nous. Et à l'heure où la solidarité nationale va prendre en charge une partie des soins, il est obligatoire pour la profession de tout faire, y compris financièrement, pour faciliter ces changements d'implants.

Nous vous demandons pour cela de vous rendre disponible pour opérer ces patientes et nous avons commencé à discuter un tarif aux alentours de 1500 euros pour le faire. Ce tarif a été choisi dans la fourchette haute des résultats du récent sondage fait auprès de nos membres poseurs de PIP et qui semble bien perçu au niveau de la population. Ce tarif «raisonnable» permettra après ventilation (établissement de santé, laboratoires, anesthésistes) de conserver des honoraires corrects pour le chirurgien.

Il s'entend pour la majorité des patients sous condition d'un acte simple, c'est-à-dire le changement pour des implants de même taille et de même forme, sans modification de la loge ni geste de pexie.

Il est évident que ce tarif est au libre choix de chacun et pourra être adaptable pour les implants les plus anciens, qui ont «fait leur temps».

Cependant il est de notre intérêt de permettre à moyen terme l'explantation de l'ensemble des implants PIP posés depuis 2001 et notre attitude tarifaire doit évidemment être un facteur facilitant. Il faut comprendre que les tarifs élevés dans cette affaire seront autant de raisons de jeter l'opprobre sur notre spécialité au moment où on nous accuse de choisir les marques d'implants par soucis du profit. Ne soyons pas associés à l'image déplorable que monsieur MAS veut donner de notre activité dans ses auditions reprises dans la presse.

Des informations ont commencé à remonter et à être publiées dans les médias sur des chirurgiens pratiquant des «tarifs exagérés qui profiteraient de la détresse des patientes». Chacun est libre de pratiquer ses tarifs. Cependant au moment où nous essayons, malgré ce séisme, de défendre l'image de la profession et notre activité prothèses, on ne peut imaginer, même pour ceux qui ne voudraient pas participer à l'effort collectif, que leurs tarifs de changement ne soient pas au moins minorés de la part sécurité sociale (GHS de l'acte d'explantation, honoraires CCAM chirurgien et anesthésiste).

Concrètement, les ARS doivent enfin contacter les chirurgiens et les établissements de santé ce lundi pour organiser la prise en charge des patientes. En réalité, ce sera bien à nous d'organiser ce retrait et il est important de se mettre autour de la table région par région pour connaître les chirurgiens les plus touchés par cette crise afin qu'ils puissent trouver aide nécessaire pour opérer au mieux et au plus vite l'ensemble des patientes porteuses de PIP.

Dans le volet judiciaire que nous avons engagé pour défendre la profession, nos avocats ont reçus les pièces de l'enquête et comme vous l'avez lu et entendu il semble que les journalistes les aient aussi lu. Dans ces documents, est consigné l'ensemble des auditions des dirigeants et du personnel, les plaintes des victimes mais aussi le nom des poseurs d'implants PIP et le nombre d'implants posés. Comme nous vous l'avons déjà dit, il est important qu'une seule plainte regroupe la profession et c'est le rôle du Syndicat de la faire. Notre plainte couvre l'ensemble des responsabilités sans qu'il y ait un quelconque intérêt à en déposer d'autres. Nous désapprouvons les plaintes isolées qui ne serviront à rien sinon à discréditer la profession en la divisant dans des actions non concertées. Cela risque également de placer en première ligne ceux qui devraient au contraire jouer la carte de la discrétion.

Enfin en terme de communication, il serait bon que chacun retienne ses paroles y compris sur le tamtam qui est lu par beaucoup de monde... Ceux qui n'ont rien d'intelligent à dire peuvent s'abstenir : les propos du genre «je l'avais bien dit», «rien qu'au toucher je le savais» ou «j'ai jamais eu confiance» sont autant de propos dignes du café du commerce qui font du mal à la profession et ne repose sur aucune considération scientifique. Cela n'apporte rien de bon à notre communauté et ne fait qu'alimenter les soupçons non fondés que nourrissent quelques médias à notre rencontre.

Nous rentrons maintenant dans l'œil du cyclone et la traversée sera intimement liée à notre bonne gestion de la crise. Elle sera fonction de la discipline que nous saurons respecter pour défendre nos confrères injustement attaqués et plus généralement notre communauté salie par cette entreprise PIP véreuse.

C'est à ce prix que nous sortirons grandi de cette lamentable affaire où la responsabilité de chacun d'entre nous est engagée.

Bien syndicalement.

Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE